

Déclaration de politique générale du Premier ministre, chef du gouvernement, Issoze Ngondet (suite)

Lire notre édition d'hier

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Mon Gouvernement a été mis en place dans ce contexte de décélération économique. Il fera preuve de responsabilité en tenant toujours compte de cette réalité dans les choix qu'il va opérer. Ce contexte de décélération pèsera également sur les décisions qu'il sera amené à prendre pour satisfaire les attentes des Gabonaises et des Gabonais.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Quand on décline ce qui nous reste à faire, il est important de prendre conscience de ce que nous avons déjà accompli.

Ces sept dernières années, on a doté ce pays de moyen de communication physique en développant un réseau routier moderne.

Un réseau routier fiable, c'est la condition qui est posée au progrès économique. Une région enclavée ne peut se développer.

Nos infrastructures de santé se sont fortement développées, et l'accès à la santé n'est plus un privilège, mais progressivement un droit pour tous.

Nous avons renforcé notre capacité de production énergétique, tout en réduisant notre dépendance à la seule ressource pétrolière.

Fort de ce qui a été fait, nous pouvons regarder avec détermination et confiance, ce qui reste à accomplir.

Depuis 2015, la croissance connaît un ralentissement draconien: cette année-là, la croissance s'est établie à +3,9%, tirée essentiellement par le secteur pétrolier (+8,6%) dont la bonne performance résultait des effets bénéfiques des investissements antérieurs.

Ce ralentissement, nous le savons tous, s'explique pour l'essentiel par le retournement des prix des principaux produits d'exportation sur les marchés internationaux.

Pour l'année 2016, des indications dignes de foi montrent que, tout en baissant, notre croissance économique ressortirait positive malgré un contexte international difficile. Elle se situerait à +2,9% au lieu de 3,9% un an auparavant.

Réjouissons nous qu'elle soit portée par le secteur hors pétrole (+4,1%), cela souligne nos progrès dans un contexte où le secteur pétrolier reculerait de 5,5%.

Progressivement, notre économie a renforcé sa résilience face aux chocs exogènes.

Cela grâce notamment au lancement de multiples programmes visant la réalisation d'investissements structurants, la transformation locale de nos matières premières, la revalorisation du secteur agricole ou encore l'amélioration du cadre des affaires afin d'attirer les investissements directs étrangers.

Ainsi, bien que fragilisés, les fondamentaux de notre économie demeurent fort heureusement solides pour passer les turbulences du moment.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Comparativement à la loi des finances, le budget risque de connaître un déséquilibre de l'ordre de 410,8 milliards de FCFA en 2016,

du fait d'une collecte de recettes plus faible que ce que nous avions prévu.

En matière d'endettement public, l'encours de la dette s'établirait à 3160,1 milliards de FCFA à fin 2016. Soit un taux d'endettement de l'ordre de 39,4% (hors avances consenties par la Banque Centrale) en 2016 contre 37,3% en 2015, consécutivement au repli du PIB. Les perspectives de l'économie gabonaise pour 2017 resteraient étroitement liées à l'évolution de la conjoncture internationale. Mais elle dépendrait aussi de notre détermination à accélérer la mise en œuvre du PSGE.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

En accord avec le Président de la République et sous mon autorité, le Gouvernement adoptera très prochainement un Plan de Relance Economique. Ce Plan de Relance reposera sur des réformes audacieuses que nous devons opérer, à la fois sur le plan fiscal et budgétaire, afin d'optimiser la collecte et l'utilisation de nos ressources publiques.

Il établira une nouvelle démarche gouvernementale d'investissement, davantage articulée autour de l'entreprise privée et basée sur la promotion des Partenariats Public Privés (PPP).

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

L'objectif global visé par le Gouvernement est de renforcer l'efficacité de la dépense par une utilisation plus rationnelle des ressources publiques et, une réalisation des objectifs clairement définis.

C'est dans ce cadre, que mon Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la Budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP).

Pour cela, des réformes structurelles et institutionnelles sont indispensables.

Le Ministre du Budget a été chargé de soumettre au Gouvernement des propositions allant dans ce sens.

Outre, la mise en œuvre de la BOP, le Gouvernement adoptera un nouveau Code des Marchés Publics qui réaffirmera le principe de la concurrence et qui renforcera la composition et le rôle des commissions d'évaluation des offres en même temps qu'il donnera plus de place aux PME.

Pour rappel, plus aucun Ministre ne pourra engager l'Etat en marge du respect des procédures.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

La maîtrise de la dépense passe aussi, par un meilleur contrôle des dépenses, des subventions et des aides diverses accordées par l'Etat. Une telle démarche vise un double objectif: contrôler le coût des mesures décidées par le Gouvernement, d'une part, et s'assurer de leur efficacité en termes de réalisation des objectifs visés, d'autre part.

Par ailleurs, le Gouvernement soumettra au Parlement une nouvelle loi sur la concurrence qui mettra notamment en place une Autorité Nationale de la Concurrence (ANC). L'une des missions de cet organe sera de statuer sur toutes les subventions accordées par l'Etat ou les collectivités locales.

Pour mon Gouvernement, évaluer

l'efficacité et la pertinence de la dépense publique sera une discipline permanente.

Remettre de l'ordre dans nos finances publiques, c'est aussi moderniser la fiscalité. Des réformes fiscales vigoureuses viendront donc conforter les efforts de maîtrise des dépenses que nous venons d'énoncer.

Mon Gouvernement va accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles prévues notamment dans les recommandations des Assises Nationales de la Fiscalité de 2015.

Il s'agit entre autres:

- du développement de la fiscalité foncière;
- de la modernisation des services et la dématérialisation des procédures;
- de la lutte contre la fraude fiscale;
- de la lutte contre l'informel.

Un plan d'action a été adopté à l'issue des dites Assises. Il vise la simplification de la fiscalité et le renforcement des recettes de l'Etat. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, Le contexte actuel nous impose la rigueur.

Bien sûr, personne ne peut dire combien dure le mandat d'un gouvernement, et pour combien de temps un Premier Ministre est à la tâche. Je veux juste que lorsque sonnera l'heure de mettre fin à mes fonctions, l'on puisse dire que l'action de ce Gouvernement aura été éthiquement exemplaire dans sa pratique.

Agence de Régulation des Marchés Publics, Cour des Comptes, Commission de la lutte contre l'enrichissement illicite, tout le monde sera à l'œuvre dans la lutte contre la corruption; avec des moyens et de l'engagement.

Je sais que tout Gouvernement est attendu sur ce point. Le mien saura répondre aux attentes.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Dans ce cadre, je m'engage à poursuivre la mise en œuvre des mesures contre la vie chère et accroître le pouvoir d'achats des Gabonais.

Ces mesures concernent notamment:

- la baisse des coûts portuaires;
- la baisse du prix des produits locaux, notamment celui du poisson;
- l'organisation régulière des comités provinciaux des prix, sous la présidence des Gouverneurs;
- la tenue régulière des réunions du Comité Interministériel de Lutte contre la vie chère présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Nous avons des ambitions économiques et industrielles; pour réussir ce qui est devant nous, il faut nous doter d'un outil d'investissement financier performant, d'une banque ayant des capacités d'investissement au service de notre développement.

J'ai demandé au Ministre de l'Economie de restructurer le secteur bancaire afin de permettre à cette banque de voir le jour le plus tôt possible.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

On ne saurait entrevoir une politique budgétaire efficace sans maîtrise de la masse salariale. Le

retour au respect des critères de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est un impératif pour le Gouvernement.

Aussi, le Gouvernement entend-il veiller à contenir la masse salariale, tout en rendant cet objectif compatible avec nos objectifs de développement.

Différentes pistes sont à explorer, parmi lesquelles il pourrait s'agir:

- de procéder aux départs systématiques des personnes ayant atteint l'âge limite de la retraite;
- de finaliser le programme des départs volontaires à la retraite;
- et d'autres que nous débattons avec le parlement très vite.

Dans cette tâche le gouvernement s'est fait accompagner par des organismes reconnus, je pense notamment à la Banque Mondiale.

Je voudrais rappeler le rôle primordial des agences dans le fonctionnement de notre économie. Elles permettent d'être au plus près des réalités économiques, elles permettent de gérer de manière compétitive des secteurs qui demandent une grande compréhension et un professionnalisme éprouvé.

Ceci demande néanmoins que toutes soient performantes.

Nous allons évaluer la bonne marche de chacune, afin d'améliorer ce qui doit l'être. Cet audit proposera le meilleur schéma de fonctionnement et de financement de ces structures. Il permettra également d'optimiser les structures qui pourraient paraître redondantes.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Dans le contexte actuel, il est clair que la capacité de l'Etat à financer tout seul l'investissement devient limitée.

Les partenariats public-privé constituent aujourd'hui un levier important pour certains secteurs comme les infrastructures liées à l'énergie ou le transport.

Cette approche invite le Gouvernement à développer des rapports de confiance avec les investisseurs sur la base d'un cadre juridique clair. L'environnement des affaires est l'élément clé de la mise en place des PPP.

Nous devons multiplier nos efforts pour répondre pleinement aux attentes spécifiques des opérateurs économiques.

Dans ce sens, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour accélérer le développement des infrastructures productives, mieux promouvoir les investissements privés, mieux sécuriser le foncier et établir une structure dédiée au suivi des PPP.

Emmener les investisseurs et partenaires privés à investir dans notre pays, à nos côtés, cela impose que nous soyons irréprochables.

Nos investissements publics devront désormais faire l'objet d'une meilleure programmation tenant compte à la fois de la capacité d'absorption de l'économie, des capacités financières de l'Etat et des priorités pour notre pays.

Dans ce sens, il apparaît indispensable de rééchelonner la mise en œuvre des projets d'infrastructures afin de concentrer les ressources publiques sur les projets ayant un impact social.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

La meilleure réalisation sociale se trouve dans l'entrepreneuriat. Dans ses choix comme dans ses engagements, le Gouvernement va désormais promouvoir ce changement de paradigme.

L'entreprise doit être placée au cœur de l'action de développement. Il s'agit ici de la grande entreprise, mais aussi et davantage des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI).

A cet effet, notre devoir sera d'accompagner les entrepreneurs, notamment jeunes et locaux, à travers des incubateurs, des fonds de garantie ou encore des fonds de capital-investissement.

C'est pourquoi mon Gouvernement s'engage à mettre en place un Fonds de Garantie des PME. Soutenir l'entrepreneuriat national est une priorité.

L'Etat, dans son rôle d'incitation et d'impulsion, veillera à organiser les conditions de mise en place des pôles de développement tel que cela a été indiqué dans le cadre de la stratégie nationale d'industrialisation.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

La dette de l'Etat doit être maîtrisée. Il nous faut éviter que le poids de la dette obère nos capacités d'investissements.

Face au problème de la dette, mon Gouvernement n'a pas d'autre choix que celui de la responsabilité. Et, par ailleurs, la dette c'est aussi une question de souveraineté nationale: un Gabon trop endetté est un Gabon dépendant de ses créanciers; c'est un Gabon dépendant des marchés financiers et des fameuses agences de notation. Voilà pourquoi mon Gouvernement s'engage à réduire notre endettement public. Il ne pourra y avoir de redressement du pays sans redressement de nos comptes publics.

Le Gouvernement va maintenir une politique d'endettement prudente et préserver ainsi la viabilité et la soutenabilité des finances publiques.

Il s'agit de ramener le ratio d'endettement de 39,4% en 2016 à 26% en 2021. Dans le même temps, la pression du service de la dette sur les recettes budgétaires reviendrait de 27,9% à 25,8%.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Toute cette œuvre de restructuration et de consolidation des leviers de base de notre économie permettra le développement des projets proprement dits dans un contexte plus favorable.

Comme je l'ai dit, nous mettrons l'accent sur la diversification de la production de base.

Huit secteurs seront essentiellement concernés.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Le secteur de l'eau et de l'énergie occupe une place centrale.

La demande en énergie exprimée par le secteur industriel est importante. Il nous faut accroître notre capacité de production énergétique. Il nous faut aussi accroître notre production pour satisfaire la demande des ménages tant dans les zones urbaines que rurales.

Suite en page 4